



DÉCISION
de versement d'une dotation - AAP FILIERES
D'EXCELLENCE - GOTTAPHISH

LE PRÉSIDENT DU LIMOGES MÉTROPOLITAIN

Vu le règlement n°1019/2019 de la commission du 13 décembre 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du RFR sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de moins de 500 000 €.

Vu le régime cadre exempté relatif aux aides en faveur des PME n°1611/2016 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 20 juin 2014 modifié par les règlements 2017/2084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2018/1470 du 17 juillet 2018 publié au JOUE du 7 juillet 2018, 2019/1037 du 11 juillet 2019 publié au JOUE du 19 juillet 2019 et 2020/1520 du 11 juin 2020 publié au JOUE du 12 juin 2020.

Vu le régime cadre exempté relatif aux aides à l'industrie régionale n°1611/2016 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 20 juin 2014 modifié par les règlements 2017/2084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2018/1470 du 17 juillet 2018 publié au JOUE du 7 juillet 2018, 2019/1037 du 11 juillet 2019 publié au JOUE du 19 juillet 2019 et 2020/1520 du 11 juin 2020 publié au JOUE du 12 juin 2020.

Vu le régime cadre exempté relatif aux aides à la recherche, au développement, et à l'innovation n°1611/2016 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 20 juin 2014 modifié par les règlements 2017/2084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2018/1470 du 17 juillet 2018 publié au JOUE du 7 juillet 2018, 2019/1037 du 11 juillet 2019 publié au JOUE du 19 juillet 2019 et 2020/1520 du 11 juin 2020 publié au JOUE du 12 juin 2020.

Vu le régime d'aides exemptées n°1611/2016 relatif aux aides à l'investissement en faveur des entreprises innovantes pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°1610/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 20 juin 2014 modifié par les règlements 2017/2084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2018/1470 du 17 juillet 2018 publié au JOUE du 7 juillet 2018, 2019/1037 du 11 juillet 2019 publié au JOUE du 19 juillet 2019 et 2020/1520 du 11 juin 2020 publié au JOUE du 12 juin 2020.

Vu le règlement n°1019/2019 de la commission du 13 décembre 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du RFR sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de moins de 500 000 €.

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Investissements et d'Innovation de la Région Aquitaine adopté par délibération n°1019/2019 de la séance plénière du conseil régional du 30 juin 2019.

Vu la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Investissements et d'Innovation.

Vu la délibération n°1019/2019 relative au lancement de l'appel à projet "Filières d'excellence".

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D'EXCELLENCE - GOTTAPHISH

1 DOCUMENT - Publié le 3 Avril 2025



26482.pdf
(.pdf, 299,2 Ko)



TÉLÉCHARGER